

Sentiers d'Art en Condroz-Famenne



ÉDITION 2022

APPEL À PROJETS Street Art

Édition dans le cadre du projet porté sur 2 ans
par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.

Place Monseu 23, 5590 CINEY (Belgique)



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Ciney, 1^{er} décembre 2021

Concerne : Appel à projets artistiques 2022

Chers amis créateurs et artistes,

Le présent appel à projets concerne 3 œuvres de street art à réaliser entre le **19 et le 29 mai 2022** en Belgique (Province de Namur). Les œuvres d'art sélectionnées seront installées en milieu rural ou urbain dans la région Condroz-Famenne.

Contexte général :

Depuis 2017, peut-être avez-vous entendu parler ou participé à **Sentiers d'Art en Condroz-Famenne ?** Un sentier de grande randonnée, de plus de 140km, qui propose un musée d'œuvres d'art à ciel ouvert ! Près d'une cinquantaine d'œuvres de land art dont 6 abris artistiques enrichissent désormais le territoire appelé « Destination Condroz-Famenne » c'est-à-dire les communes de Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze. Plus d'infos : www.sentiersdart.be

Le projet Sentiers d'Art tire son origine de la Fête de Mai organisée sur Gesves depuis 2001 et menée par l'asbl Vagabond'art. L'idée d'un parcours artistique dans la nature s'est étendue sous l'impulsion de la Maison du Tourisme pour développer le projet sur les communes voisines et couvrir ainsi l'ensemble du territoire.

L'édition 2022 marque l'insertion de la commune d'Assesse sur ce territoire mais également beaucoup d'autres nouveautés **dont l'ouverture à l'univers artistique du street art !** Initiative lancée par la ville de Ciney et relayée sur l'ensemble du territoire par la Maison du Tourisme, la résidence d'artiste de Sentiers d'Art fait un appel pour 3 fresques parallèlement à un appel lancé par la ville de Ciney. Le présent appel installe trois fresques dans trois communes distinctes sur Sentiers d'Art. L'appel de la ville de Ciney vise l'installation de 4 à 5 fresques dans le centre de Ciney pour créer un parcours urbain. **Les deux appels sont distincts mais les résidences seront jumelées.**

Vous trouverez dans les pages annexes **les conditions générales** ainsi que **les modalités de participation de cette édition 2022** à nous retourner pour le **18 janvier 2022 au plus tard.**

Dans l'attente de recevoir votre projet, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers amis créateurs et artistes, l'expression de nos cordiales salutations.

Alain Collin
Président de la Maison du Tourisme
Maison du Tourisme Condroz-Famenne



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

CONDITIONS GENERALES

« SENTIERS D'ART EN CONDROZ-FAMENNE »

2022

Appel à projets artistiques STREET ART

Résidence du 19 au 29 mai 2022
sur les communes de **Ciney, Hamois et Havelange**
(Province de Namur-Belgique)

Date limite de remise des projets : 18 janvier 2022

Le projet peut être présenté par un artiste ou un groupe d'artistes. Les présentes conditions générales emploient le terme « artiste » au singulier, qu'il s'agisse d'un artiste isolé ou d'un groupe.

L'événement *Sentiers d'Art* est une manifestation organisée par la **Maison du Tourisme Condroz-Famenne**, ci-après désigné « organisateur ».

1. TYPE D'ŒUVRES

La résidence d'artistes 2022 accueillera deux types de pratiques artistiques : le land'art et le street art. **Cet appel concerne les œuvres de Street Art.**

1.1 Les œuvres

L'appel à projets concerne des œuvres de street art installées en milieu extérieur (sur le patrimoine bâti) au sein des communes de **Ciney, Hamois et Havelange**.

La démarche consiste à élaborer une œuvre d'art en milieu extérieur dans la campagne ou dans les villes/villages sur des boucles de promenade. Le projet doit pouvoir être **réalisé sur place entre le 19 et le 29 mai**.

La technique artistique concernée est la peinture murale. Il s'agit de valoriser des surfaces murales en travaillant l'esthétique via des techniques résistantes dans le temps et à la météo, durables et faciles d'entretien.

Les techniques utilisées sont celles du Street art (bombe, pochoir, etc) pour autant qu'elles correspondent et soient adaptées au support pictural concerné.



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

La durée de vie attendue est de minimum 4 ans.

L'œuvre doit véhiculer un message positif inspirant les randonneurs et les citoyens.

Les matériaux (bombes, peintures, pinceaux, brosses, rouleaux,...) seront fournis par les artistes.

Vous devez disposer des compétences techniques nécessaires à la réalisation personnelle de votre œuvre. Si une aide est nécessaire, vous préciserez dans le formulaire d'inscription le type d'aide sollicitée. Toutefois, aucune compétence artistique n'est assurée par les organisateurs. En cas de mise à disposition d'outillage par les organisateurs, une caution de 100 euros sera déposée et restituée la veille de l'inauguration si le matériel est rendu en bon état (hors usure normale).

Les organisateurs sont très soucieux des aspects éducatifs, sociaux et participatifs. L'artiste est de ce fait invité **à partager son travail**, son expérience, voire même amener des aspects participatifs (toute suggestion est la bienvenue) avec par exemple des écoles, des habitants, des visiteurs, etc.

Points d'attention : Certains bâtiments étant adjacents à une voie publique, il faudra respecter le code de la route, demander les autorisations nécessaires et ne pas perturber la circulation. Une copie des permis nacelle ou montage d'échafaudage si nécessaire.

Dans la mesure du possible, les artistes veilleront à utiliser du matériel respectueux de l'environnement. Ils

sont tenus de respecter les lieux d'interventions et les alentours, de laisser le site propre durant et au terme de l'intervention.

Localisation :

CINEY

Lot 1 :

Localisation : Sur un bâtiment communal dans le centre de Ciney

Dimensions : +/- 16m²

Nature du support : mur en béton

HAMOIS

Lot 2 :

Localisation : A la sortie d'un village, sur un mur de tunnel, sous un pont de la N4

Dimensions : +/- 30m²

Nature du support : crépît

HAVELANGE

Lot 3 :

Localisation : en campagne, sur la façade d'un bâtiment agricole

Dimensions : fresque entre 20 à 30m² sur un bâtiment de 135m²

Nature du support : portes lisses et/ou mur en blocs béton

Voir annexe pour photographie des lieux

2. IMPLANTATION DU PROJET SENTIERS D'ART

La création de cette boucle de 140 km appelée *Sentiers d'Art* a débuté en 2017. Son objectif est de couvrir les 7 communes du territoire de la Maison du Tourisme soit Assesse, Ciney, Gesves,



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze.

L'œuvre en place devra correspondre au mieux au descriptif rédigé dans votre candidature et au croquis réalisé. Que ce soit au niveau de la taille, des matériaux utilisés ou des techniques. **Si ce n'était pas le cas, les organisateurs peuvent décider de revoir à la baisse la rétribution du cachet artistique.**

Descriptif de la région Condroz-Famenne :

Le Condroz est une « tôle ondulée » où les routes et chemins qui parcourent crêtes (Tiges) et vallées (Chavées) prennent des allures de « montagnes russes ». Ce relief, d'une régularité exceptionnelle, présente une succession de tiges et chavées orientées du Sud-Ouest au Nord-Est, de la Meuse à la Famenne.

La Famenne, elle, est une dépression naturelle délimitée par le Condroz au Nord, l'Ardenne au Sud-Est et la Fagne à l'Ouest. Grâce à son sol argileux près de 50% du territoire est occupé par la forêt. Le paysage est constitué de prairies herbagères, de cultures entrecoupées de bosquets de haies vives et de zones boisées. [... Pour en savoir plus, cliquez par ici.](#)

Les œuvres sont implantées pour minimum **4 ans**. Cela veut dire qu'elles doivent être accessibles au public et en bon état durant toute cette période. L'œuvre ne peut en aucun cas présenter des problèmes de stabilité ou représenter un danger pour le public. Si c'est le cas, l'artiste devra revenir à ses frais pour assurer la sécurité de l'œuvre.

3. PÉRIODE DE RÉALISATION

La réalisation des œuvres se déroulera **entre le 19 et le 29 mai 2022, jour de l'inauguration où le grand public sera invité à rencontrer**

les artistes. Vous disposez donc d'une dizaine de jours maximum. Vous êtes libre d'adapter vos journées sur cette période mais votre présence est impérative au souper d'accueil du jeudi 19 et le week-end des 28 et 29 mai. L'œuvre doit être terminée pour le samedi 28 mai, veille de l'inauguration.

Pendant la période de réalisation, vous pourriez être amené à rencontrer le public, notamment scolaire, dans un esprit de sensibilisation ou d'éducation permanente. Les organisateurs veilleront à ce que ce type d'intervention ne porte pas préjudice au temps de réalisation de l'œuvre et programmeront de telles rencontres en bonne intelligence avec l'artiste.

4. MODALITÉ DE L'APPEL À PROJETS-CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque artiste a le droit de présenter plusieurs projets à condition qu'ils soient fondamentalement différents.

Chaque projet fait l'objet de l'expédition d'un dossier de candidature par courrier électronique à info@sentiersdart.be

Ce dossier comprendra 4 fichiers (voir annexes):

Un fichier texte dactylographié (fichier .doc, .odt, .docx, .txt) avec :

1. L'identité, les coordonnées de l'artiste
2. L'adhésion aux conditions de participation **daté et signé**

Un fichier texte dactylographié (fichier .doc, .odt, .docx, .txt) avec :

Un descriptif de l'œuvre présenté de manière anonyme (pas de signature ou nom visible), sa note d'intention (maximum ½ page A4 - démarche



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

artistique, motivations personnelles, dimension participative, etc...), une note technique, l'estimation budgétaire et la durée de vie estimée du projet

Un fichier graphique (pdf ou jpg) avec

Le projet sous forme de croquis ou montage photo, présenté de manière anonyme (pas de signature ou nom visible). Attention ce croquis doit

ressembler au mieux à la réalisation finale.

Et un fichier graphique (pdf ou jpg) avec

Les projets sont adressés aux organisateurs pour le mardi 18 janvier 2022 au plus tard à l'adresse suivante :

info@sentiersdart.be

Pour toute question concernant l'appel à projets, l'artiste communiquera par e-mail avec **info@sentiersdart.be** ou **[téléphone +32\(0\)86/40.19.22](tel:+32086401922)**

Les artistes sélectionnés seront avertis vers le début février 2022.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour la réalisation de votre projet, vous (ou votre groupe d'artistes si le projet est collectif), recevrez un cachet de

- **2225€ pour le mur de Ciney de 16m²**
- **3000€ pour les murs de Havelange et Hamois de 30m²**

(Indépendamment des défraiements trajets pris en charge par les organisateurs et des matériaux pris en charge par les artistes) sur présentation d'une note de prestation suivant le modèle type transmis

D'autres œuvres exécutées par le même artiste ou, à défaut, tout autre élément montrant au jury votre capacité à réaliser votre projet (photographies, CV, press book)

Si l'envoi électronique constitue une difficulté à rentrer un projet, vous pouvez nous contacter par mail :

info@sentiersdart.be

Ou par téléphone au +32(0)86/40.19.22

VOIR FICHIERS ANNEXES EN FIN D'APPEL

par les organisateurs. Ce cachet sera valable uniquement si l'œuvre correspond bien au croquis de base et à la note d'intention.

Les frais de déplacements seront remboursés à raison de 0,3412 €/km (pour les trajets en voiture – aller et retour en début et fin de résidence) et avec un plafond de 250 € (frais avion, train, ...). Cette somme ne sera libérée également que sur la présentation d'une facture, d'une déclaration de créance ou de tout autre document de valeur légale équivalente.

Toute **charge sociale** ou imposition quelconque découlant de ce cachet reste à votre charge.

Au niveau de l'outillage, nous vous conseillons de travailler avec votre matériel mais pouvons également vous en mettre à disposition. **L'outillage nécessaire à fournir par les soins de l'organisateur doit être repris dans la fiche technique et une caution de 100 euros sera demandée.**

6. MODALITES DURANT VOTRE SEJOUR

Lors de l'événement, vous serez logés chez l'habitant qui vous accueille de façon



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

purement bénévole. Vous serez également nourris gratuitement. Vous serez conviés aux repas, soirées musicales et événements culturels organisés en vue de rencontrer la population. Votre présence y est vivement souhaitée.

Un véhicule personnel est souhaitable. Toutefois, les transferts des artistes sans véhicule peuvent être assurés par les organisateurs.

L'accompagnant éventuel de l'artiste paiera un défraiement forfaitaire de +/- 150€ (repas, logement, déplacements) pour le séjour. La personne accompagnante sera accueillie dans la limite des possibilités des organisateurs.

7. SÉLECTION DES OEUVRES

Le **jury de sélection** sera composé **d'experts artistiques** choisis par les organisateurs, **de représentants de chaque commune** traversée par le circuit artistique et **des représentants des pouvoirs subsidiant**.

Le processus de sélection est **anonyme**.

Ce jury, au cours d'une séance publique, prend connaissance des différents projets proposés sans mention du nom de l'artiste. Ensuite, il sélectionne les œuvres éligibles parmi les projets reçus (élimination des projets ne répondant pas aux critères du présent appel à projets). Les représentants de chaque commune établissent alors leur liste de préférences, en classant l'ensemble des œuvres retenues.

Les critères d'évaluation principaux sont :

- **Le coût et la faisabilité du projet** en regard des moyens matériels, humains et financiers des organisateurs ;

- **L'intégration de l'œuvre dans son environnement ;**
- **La valeur émotionnelle de l'œuvre,** sa force d'étonnement et de questionnement ;
- **La durabilité de l'œuvre** (4 ans)
- **L'utilisation des matériaux naturels et durables;**

La décision du jury est souveraine et n'appelle aucune justification.

Le résultat de la sélection sera communiqué à l'artiste vers le début février 2022.

8. COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Un plan de communication des œuvres créées et des artistes sera développé autour de la manifestation *Sentiers d'Art 2022* (presse écrite et audiovisuelle, affiches, programmes) ainsi que la publicité de l'inauguration festive du dimanche 29 mai 2022. En outre, les œuvres créées en 2022 seront référencées dans la rétrospective des œuvres reprises sur les sites respectifs des organisateurs

www.sentiersdart.be

L'artiste autorise les organisateurs à faire la promotion de son travail, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, la mise à disposition en ligne, l'intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia (quels qu'en soient le support, la forme, la dénomination et la destination), l'exploitation par voie audiovisuelle, télévisuelle (y compris le câble et le satellite) et multimédia, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste.

L'artiste participant autorise gracieusement les organisateurs à utiliser les images de son œuvre et de lui-même dans un but de



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

promotion culturelle et touristique de la région et du projet.

9. ASSURANCES

L'artiste s'assure lui-même en matière de maladie et d'accident. La responsabilité civile est couverte par les organisateurs.

10. PROPRIÉTÉS DES ŒUVRES

Selon la loi belge, les œuvres d'art implantées, après autorisation préalable, sur des terrains privés ou publics appartiennent de plein droit aux organisateurs et au propriétaire desdits terrains. Les organisateurs s'interdisent toute exploitation commerciale ou marchande des œuvres.

Les organisateurs sont seuls juges du maintien et de l'entretien des œuvres, dans le respect de la conception originale de celles-ci.



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

11. CONTACTS

L'organisateur de cette édition 2022 de *Sentiers d'Art en Condroz-Famenne* est la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.

Plus d'infos sur l'appel à projets :

Maureen Dervaux
Maison du Tourisme Condroz-Famenne
+32 (0) 86/40.19.22 – info@sentiersdart.be



Sentiers d'art 2022

Une organisation de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne en partenariat avec les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze ; les Offices du Tourisme d'Assesse, Ciney et Hamois, le Point Info de Gesves, les Syndicats d'initiatives de Ohey et Somme-Leuze, les Centres Culturels de Ciney et Havelange.

Maison du Tourisme 
CONDROZ-FAMENNE



Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme.
« Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »

FEADER mesure 16.3



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.
« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

1. Coordonnées artistes et adhésion (Merci de ne pas imprimer ce document pour y répondre et de notifier directement dans le Word)

Identité

A. Coordonnées du candidat

Nom Tél.
Prénom
Rue et n°
.....
Email
Code postal / Ville Site internet.....
Pays
Nationalité.....

Dans le cas d'un groupe d'artistes, veuillez remplir la présente page du formulaire de participation pour chaque artiste.

Nom de l'œuvre :
.....

B. Dispositions pratiques (Biffer les mentions inutiles)

Disposez-vous d'une voiture personnelle : oui non
Une autre personne (non artiste) vous accompagnera-t-elle ? (1 pers maximum – frais de 150€ à régler) : oui non

Adhésion aux conditions de participation

Je soussigne, (PRENOM NOM), avoir pris connaissance des conditions de participation au projet *Sentiers d'Art en Condroz-Famenne 2022* telles qu'énoncées dans l'appel à projet et m'engage à les respecter,

Fait à, le

Signature



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.
« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

La note technique doit être particulièrement précise dans ses mesures, ses quantités, ses techniques, les précautions éventuelles, ses matériaux et le descriptif de la mise en œuvre. Vous devez y montrer que vous maîtrisez votre sujet.

Les artistes sélectionnées devront fournir le plus rapidement possible à l'organisation une liste exacte des matériaux nécessaires à la réalisation de l'œuvre. C'est la Maison du Tourisme qui s'occupe des commandes. Sauf cas exceptionnel.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Durée de vie estimée du projet

Pour rappel, l'œuvre doit rester en place minimum 4 ans. Merci d'expliquer en quelques mots ce qui vous assure cette durée de vie.

.....

Éléments susceptibles de nécessiter un entretien, une maintenance :

.....

.....

Aide demandée sur le plan humain Oui Non

Si oui, précisez :

.....

Matériel technique nécessaire Oui Non

Si oui, précisez et détaillez.

Ce point concerne certains outils que vous n'auriez pas à votre disposition et qu'il ne vous serait pas possible de vous procurer pour la semaine en résidence. Une caution de 100€ sera demandée pour la mise à disposition de ce matériel par les communes.



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.
« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

Electricité nécessaire	Oui	Non
Accès à l'eau	Oui	Non

3. Croquis du projet

Un fichier graphique (PDF ou jpg) avec
Le projet sous forme de croquis ou montage photo, présenté de manière anonyme
 (pas de signature ou nom visible) → **Ne pas insérer ce fichier dans le document
 WORD mais l'envoyer sous format JPG ou PDF**

Attention le croquis doit correspondre au mieux à la réalisation finale (attention aux proportions)

4. Références

Un fichier graphique (PDF ou jpg) avec
D'autres œuvres exécutées par le même artiste ou, à défaut, tout autre élément
 montrant au jury votre capacité à réaliser votre projet (photographies, CV, press
 book)



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »

ANNEXE

CINEY

→ L'abri vélo sera déplacé



HAMOIS



HAVELANGE

→ La tôle ondulée sera retirée des portes



Avec le soutien du Commissariat Général du Tourisme.

« Fonds européen agricole pour le développement rural : L'Europe investit dans les zones rurales »